

111. Garnier Ernest, Colignac (Var).

Mornon Alce, St-Genis-de-Saintonge (Ch.-Inf.). — 113. — Delarbre Charles, Lyon. — 114. Beslon Ernest, Paris. — 115. Bamonde Prudilly-sur-Claise. — 116. Delhumeau Louis-Alexandre, Paris. — 117. Wolron Georges, Montreuil-sur-Bois. — 118. Devilly Georges, Levallois. — 119. Deleoffre Jules, Le Cateau. — 120. Jardin Frédéric, Paris. — 121. Rigaux Frédéric, Grand-Montourge. — 122. Chande René, Margny-Verzin. — 123. Evesque, Alais. — 124. Grégory Antoine, Alais. — 125. Dimin, Genève. — 126. Puyan, Alais. — 127. Rabot Paul, Chaux-de-Fonds. — 128. Mezière Jean, Paris. — 129. Herbélin André, Belfort. — 130. Charpentier Auguste, Paris. — 131. Piérotis Paul, Paris. — 132. Comballes Noël, Béziers. — 133. Lafortune, Paris. — 134. Barroy Lucien, Boulogne-sur-Seine. — 135. Mazabraud, Limoges. — 136. Faure Alfred, Saint-Etienne. — 137. Paroung Maurice, Paris. — 138. Tavenet, Paris. — 139. Morales Albert, Paris. — 140. Montigny Camille. — 141. Lyon Auguste, Morez (Jura). — 142. Roulin Léon, Nantes. — 143. Christian Eugène, Courbevoie. — 144. Lévesque Louis, Paris. — 145. Léman Lucien, Paris. — 146. Riche Louis, Aubervilliers. — 147. Ventresque Eugène, Preixy (Aude). — 148. Lavalade, Tours. — 149. Mathieu Camille, Béziers. — 150. Constant Louis Neully-sur-Seine. — 151. Guillemet, Lyon. — 152. Joss Auguste (Mullhouse). — 153. Habierre Joseph, Pau. — 154. Valdis Alfred, La Flèche. — 155. Ory Henri, Paris. — 156. Gillofi Ernest, Narbonne. — 157. Meil Rodolphe, Grenoble. — 158. Péroche Jean, Genève. — 159. Ponson Charles, Paris. — 160. Paul Ernest, Faber, Colombes. — 161. Christian Louis, Paris. — 162. Massironi André, Lyon. — 163. Gardent Louis, Lansey. — 164. August Maurice, Toulouse. — 165. Beaugendre Joseph Salbris. — 166. Veysseir Hippolyte, Paris. — 167. Lecoqte Robert, Caen. — 168. Fleury Raymond, Paris. — 169. Lévesque Angoulême. — 170. Pelissier Gabriel, Dijon. — 171. Merville Eugène, Paris. — 172. Lajus Charles, Paris. — 173. Doury Octave, Paris. — 174. Colin Lucien, Gargan. — 175. Oudet Louis, Paris. — 176. Gressat Louis, Paris. — 177. Christian Louis, Epinay-sur-Seine. — 178. Lacot Raymond, Paris. — 179. Gu Santo, Lodi. — 180. Dompico, Rivara. — 181. Des Masia Louis, Grenoble. — 182. Denzot Auguste, Châtelleraut. — 183. Moulin Emilie, Lyon. — 184. Dutron Amédée, Rabastens-de-Bigorre. — 185. Pierra, Paris. — 186. Labordo Edmond, Pau. — 187. Troller Joseph, Paris. — 188. Lempereur Etienne, Paris. — 189. Albert Antoine, Saint-Etienne. — 190. Guillot Aubert, Lyon. — 191. Vassel Francisque, Bourges. — 192. Chuiat César, Morie (Aisne). — 193. Darsch Baptiste, Cahors. — 194. Dufour Auguste, Grenoble. — 195. Champeaux Armand, Breteuil-sur-Iton. — 196. Guizal Alfred, Paris. — 197. Tixier Paul, Paris. — 198. Barons Louis, Genève. — 199. Pagès Perret. — 200. Jacek Ant, Levallois-Lacien, Paris. — 201. Guichard Elot, Toulouse. — 202. Riquelme Lucien, Yehou (Lande). — 203. Lavalette Louis, Montpellier. — 204. Babajoli, Milan. — 205. Castellaccio, Milan. — 206. Belloni Amleto, Milan. — 207. Guegny Félix-Remy, Marseille. — 208. Guézin (F.), Fougères. — 209. Spiritelli Clippiano, Milan. — 210. Alavoine Henri, Versailles. — 211. Pean Raymond, Paris. — 212. Petit Maurice, Paris. — 213. Piola Caselli, La Spezia (Italie). — 214. Lachaise Emilie, Paris. — 215. Capiron, Paris. — 216. Sanna Alby. — 217. Ceiro, Paris. — 218. Agostini, Milan. — 219. Fremont Jules, Anvers. — 220. Blavy (A.), Montmorency. — 221. Lettry Louis, Paris. — 222. Laglade Pierre, Paris. — 223. Lallemand Fernand, Monty-Notre-Dame (Aisne). — 224. Puges Felix-Raymond, Marseille. — 225. Gilles Alexandre, Choisy-le-Roi. — 226. Pottier André, Paris. — 227. Biaze, Soumagne. — 228. Laurent, Brest. — 229. Gérard André, Clichy. — 230. Moura Eugène, Paris. — 231. Franke Ernest, Paris. — 232. Leclercq, Paris. — 233. Antoinette Henri, Paris. — 234. Ponscarne Charles, Meudon. — 235. Roch François, Paris. — 236. Pisoni Alvaro, Milan. — 237. Chartier Albert, Paris. — 238. Labry Joseph, Metz. — 239. Furet, Nancy. — 240. Hugot, Reims. — 241. Calhéra Victor, Montigny-les-Cornilles. — 242. Rho Auguste, Milan. — 243. Sala, Milan. — 244. Magnant Gabriel, Montmorency. — 245. Puy Auguste, Lille. — 246. Favre Paul, Paris. — 247. Budin, Boignon. — 248. Leclercq Marcel, Genève. — 249. Faudon Louis, Digne. — 250. Nemo Georges, Liège. — 251. Dupont, Eclairmoulin. — 252. Prox Pierre, Roubaix. — 253. Cordier (F.), Narbonne. — 254. Walelier Antony, Luzarches.

DANS LA RÉGION

A LILLE

Les Camelots du Roy ont injurié « la Gueuse »

POUR RAMENER EN FRANCE PHILIPPE VII, UN AUDITEUR FUT « RASÉ » ET SEPT GOSSES ARRÊTES.

ON MANIFESTA

Le temps était mauvais et prohibait les promesses et les spectacles n'avaient rien d'intéressant ; aussi, mais par le seul souci de distraire leurs contemporains, les « camelots du Roy » avaient-ils organisé une grande démonstration.

Dans une salle de Cinéma du parvis Saint-Maurice, on avait remplacé la projection des grimaces des comiques et des fragiques, artistes du film, par celles des quelques fossiles authentiques défenseurs des régimes périmés, et les conlorstons des jeunes gens qui, n'ayant aucune chance de réussir dans aucun autre genre, ont adopté celui de bouffons des rois et d'amuseurs de foules.

Hâtons-nous de dire que la séance fut des mieux réussies ; on n'avait inscrit au programme que des artistes de tout premier mérite, des maîtres de la bouffonnerie ; de ceux qui font soulever parmi les spectateurs le fou rire qui agresse les yeux et se ne en face de soi-même.

Il y avait d'abord au programme un monsieur Dimier, professeur révoqué, qui ne vint pas et fut remplacé par M. Lasserre, qui doit être un professeur également révoqué.

M. Lasserre, j'ose l'espérer pour lui et ceux qui le choisissent, ne fut jamais professeur de logique.

« L'enseignement laïque pour lui ne vaut rien, parce que les Buisson et autres qui furent portés aux plus hauts postes des lycées et des lois Ferry étaient des protestants, donc il ne pouvait pas être neutre.

« Il le fut si un lieu d'être aux mains de l'Etat il avait été placé sous l'égide des autorités morales : ecclésiastiques, provinciales et professionnelles.

« Les instituteurs animés d'un orgueil insensé ont été corrompus par Clémenceau, et ne le pouvaient pas être neutre.

« Il le fut si un lieu d'être aux mains de l'Etat il avait été placé sous l'égide des autorités morales : ecclésiastiques, provinciales et professionnelles.

« Les instituteurs animés d'un orgueil insensé ont été corrompus par Clémenceau, et ne le pouvaient pas être neutre.

« Il le fut si un lieu d'être aux mains de l'Etat il avait été placé sous l'égide des autorités morales : ecclésiastiques, provinciales et professionnelles.

Mais, dit M. Lasserre, on peut se rassurer, tout le bien qu'a fait l'école laïque est à l'encontre de la République.

« Pour conclure, l'orateur émet cette opinion que pour ramener le Roy qui nous est cher à tous (je le crois, si cher que nous préférerions nous en passer, craignant de n'être pas assez riches) il ne faut pas procéder par violence, mais par la persuasion, par un vibrant appel aux intérêts.

« Il faut dire aux ouvriers que leur défenseur naturel est le Roy, qu'avec lui ils reverront les hauts salaires et la disparition du chômage.

« Il faut dire aux commerçants, aux industriels, aux propriétaires que le Roy est indispensable à la paix sociale, au salut du capital et leur montrer que la République qui excite à la lutte des partis, qui veut la destruction des traditions du passé mais par un vibrant appel aux intérêts.

« Il faut dire aux ouvriers que leur défenseur naturel est le Roy, qu'avec lui ils reverront les hauts salaires et la disparition du chômage.

« Il faut dire aux commerçants, aux industriels, aux propriétaires que le Roy est indispensable à la paix sociale, au salut du capital et leur montrer que la République qui excite à la lutte des partis, qui veut la destruction des traditions du passé mais par un vibrant appel aux intérêts.

« Il faut dire aux ouvriers que leur défenseur naturel est le Roy, qu'avec lui ils reverront les hauts salaires et la disparition du chômage.

« Il faut dire aux commerçants, aux industriels, aux propriétaires que le Roy est indispensable à la paix sociale, au salut du capital et leur montrer que la République qui excite à la lutte des partis, qui veut la destruction des traditions du passé mais par un vibrant appel aux intérêts.

Le cri de « Vive le Roy ! » est prononcé avec tant de conviction qu'il trouve des échos dans la salle.

« Nous ne saurions trop complimenter l'initiative que nous a fait tirer aux larmes en débattant imperturbable et pince-sans-rire, cette petite pièce charnellesque.

LA GRÈVE EST TERMINÉE

LES GOSSES ONT SATISFACTION SUR LA QUESTION DU REPOS HEBDOMADAIRE

Paris, 4 juillet. — Voici le texte de l'arbitrage rendu par M. Ditté, président du tribunal de la Seine, sur les trois questions suivantes : 1. Les agents de la navigation maritime ont-ils droit à un jour de repos hebdomadaire ? 2. Le repos hebdomadaire est-il dû à tous ceux, y compris les agents du service général, qui ne sont pas équipage de pont ? 3. Le repos hebdomadaire est-il dû en raison des nécessités du service et en raison des allocations supplémentaires prévues au paragraphe 4 de l'article 28 de la loi du 17 avril 1907, soit par un nombre de jours de congé équivalents au port d'attache ou dans les écoles ?

2e Question. — Le décret du 20 septembre 1908 est-il applicable à tous les bateaux de Compagnies au-dessus de 25 tonnes de jauge brute, et, dans la négative, à quelle date pour les bateaux au-dessus de 25 tonnes de jauge brute ?

3e Question. — Le décret du 20 septembre 1908 est-il applicable à tous les bateaux de Compagnies au-dessus de 25 tonnes de jauge brute, et, dans la négative, à quelle date pour les bateaux au-dessus de 25 tonnes de jauge brute ?

Sur la première question : Le décret du 20 septembre 1908 est applicable à tous les bateaux de Compagnies au-dessus de 25 tonnes de jauge brute, et, dans la négative, à quelle date pour les bateaux au-dessus de 25 tonnes de jauge brute ?

Sur la deuxième question : Est d'avis et décide que le repos hebdomadaire est dû à tous ceux, y compris les agents du service général, qui ne sont pas équipage de pont.

Sur la troisième question : Est d'avis et décide que le repos hebdomadaire est dû à tous ceux, y compris les agents du service général, qui ne sont pas équipage de pont.

Sur la troisième question : Est d'avis et décide que le repos hebdomadaire est dû à tous ceux, y compris les agents du service général, qui ne sont pas équipage de pont.

LA SENTENCE DE M. DITTE

LES INSCRITS ONT SATISFACTION SUR LA QUESTION DU REPOS HEBDOMADAIRE

Paris, 4 juin. — Voici le texte de l'arbitrage rendu par M. Ditté, président du tribunal de la Seine, sur les trois questions suivantes : 1. Les agents de la navigation maritime ont-ils droit à un jour de repos hebdomadaire ? 2. Le repos hebdomadaire est-il dû à tous ceux, y compris les agents du service général, qui ne sont pas équipage de pont ? 3. Le repos hebdomadaire est-il dû en raison des nécessités du service et en raison des allocations supplémentaires prévues au paragraphe 4 de l'article 28 de la loi du 17 avril 1907, soit par un nombre de jours de congé équivalents au port d'attache ou dans les écoles ?

2e Question. — Le décret du 20 septembre 1908 est-il applicable à tous les bateaux de Compagnies au-dessus de 25 tonnes de jauge brute, et, dans la négative, à quelle date pour les bateaux au-dessus de 25 tonnes de jauge brute ?

3e Question. — Le décret du 20 septembre 1908 est-il applicable à tous les bateaux de Compagnies au-dessus de 25 tonnes de jauge brute, et, dans la négative, à quelle date pour les bateaux au-dessus de 25 tonnes de jauge brute ?

Sur la première question : Le décret du 20 septembre 1908 est applicable à tous les bateaux de Compagnies au-dessus de 25 tonnes de jauge brute, et, dans la négative, à quelle date pour les bateaux au-dessus de 25 tonnes de jauge brute ?

Sur la deuxième question : Est d'avis et décide que le repos hebdomadaire est dû à tous ceux, y compris les agents du service général, qui ne sont pas équipage de pont.

Sur la troisième question : Est d'avis et décide que le repos hebdomadaire est dû à tous ceux, y compris les agents du service général, qui ne sont pas équipage de pont.

LES ÉLECTIONS D'HIER

IL Y A BALLOTAGE POUR L'ÉLECTION LEGISLATIVE D'ABBEVILLE

Abbeville, 4 juillet. — Voici les résultats de l'élection législative d'Abbeville : MM. Marius Delahaye, avocat à la Cour d'appel d'Amiens, candidat de l'Union Démocratique, 4.598 voix. Paillardès, maire d'Aincourt, radical-socialiste, 3.220 voix. Le baron des Lyons, conseiller d'arrondissement, cléricale, 5.921 voix. Bequerelle, socialiste unifié, 2.461 voix. Il y a ballottage.

Il y a ballottage pour remplacer M. Gellé, progressiste, décédé.

En 1908, M. Gellé avait été élu par 9.833 voix contre 5.143 à M. Paillardès, radical-socialiste, et 2.074 à M. Bequerelle, socialiste unifié.

LA GRÈVE DES LADS

UN CURIEUX INCIDENT, — MM. SIMONNET ET NEGRE SONT PRIS POUR DES POLICIERS.

Paris, 4 juillet. — Un incident bizarre est survenu au commencement de la soirée. Deux postiers révoqués, M. Simonnet et M. Negre, accompagnés du secrétaire général du Syndicat des instituteurs, M. Négre, étaient venus l'après-midi à Maisons-Laffitte.

Assis dans la salle du café-restaurant où se distribuait les soupes communistes, ils manifestèrent bruyamment sans se faire connaître, leurs sympathies qu'ils éprouvaient pour les hommes d'écourts en grève.

Les lads qui se trouvaient dans l'établissement, pris de soupçons, s'imaginèrent qu'ils avaient en face d'eux des inspecteurs de la sûreté. Ils le proclamèrent, et sans plus tarder une vive discussion mêlée d'injures s'engagea entre les lads et MM. Simonnet, Barbanchet et Négre.

On allait peut-être même en venir aux mains quand les deux postiers révoqués et M. Négre dévoilèrent leur inconnu et scellèrent la paix avec les lads.

LES LADS ONT 40 MILLE FRANCS EN CAISSE

Un lad que nous avons interrogé nous a affirmé qu'ils étaient décidés à soutenir la lutte jusqu'au bout.

Eille peut en effet durer longtemps en raison des fonds reçus ces jours-ci pour alimenter la caisse de grève.

Ces secours qui s'élèvent à 40,000 francs, se répartissent de la manière suivante : D'un propriétaire allemand, 10,000 francs ; d'un propriétaire anglais, 10,000 francs ; d'un propriétaire français, 10,000 francs ; d'une société, 10,000 francs. Soit : 40,000 francs.

Avec cette réserve les lads peuvent tenir plus d'un mois et demi. Cette grève nous réserve donc encore de nombreuses surprises.

Mort tragique du jockey Hutchinson

Chantilly, 4 juillet. — Le jockey Edouard Hutchinson, 23 ans, beau et agréable, a été tué par la chute de son cheval nommé « le forcé du lys », lorsque son cheval lancé à toute vitesse s'est dérobé et est rentré sous bouts. Le cavalier a été projeté violemment contre un arbre.

L'ENTÉE DES ANARCHISTES ROUGES ET BLANCS

« Les royalistes, en prison, ont fait la connaissance des ferrassiers, des anti-militaristes, des hommes de la C. G. T.

LE DRAME PASSIONNEL de Condé-sur-Escault

MORT DE LA VICTIME

Marié Chabot, la victime du drame de la rue Clairon, n'a pu survivre à sa blessure. Une hémorragie interne s'est déclarée, et vers 4 heures du matin, dimanche, la malheureuse expira, à la suite d'une longue et douloureuse agonie.

Elle n'était, nous l'avons dit, âgée que de 33 ans.

« Pauvre Marie ! » ce sera le cas, pour le vieil amant meurtrier Guignard, de le dire. Le boucher est du reste surveillé de très près. À la prison, on a parqué l'inculpé dans une cellule, en raison de son état d'exaspération, une tentative de suicide. Quand il apprendra la mort de celle qu'il aimait « de trop » une surveillance plus stricte encore s'imposera.

LES DERNIERS MOMENTS

Ainsi que nous l'avons dit, c'est vers 11 heures du matin que le frère de Marie Chabot s'est aperçu que sa tante était de nouveau éperdue au désir. Une mousse sanglante couvrait ses lèvres.

M. Pujot tenta en vain de lui faire respirer, de lui faire boire, de lui faire manger. Ses yeux se révulsèrent et la gardienne lui passa un flacon d'éther sous les narines. Mais Marie Chabot ne donna plus aucune signe de vie. Il était environ 6 heures.

Dans la matinée, le docteur Millet, venait faire sa visite quotidienne constata la décès.

L'AUTOPSIE

M. Mugnier, commissaire de police, avisa le docteur Millet, qui était lui-même précédé par le docteur Catrin, médecin-légitime, était commis pour l'autopsie. L'opération, à laquelle M. Mugnier assista avec un lieu au jourd'hui.

Le commissaire de police pourra alors livrer le corps à l'inhumation.

Les obsèques auront lieu ou à Fresnes, ou Marie Chabot a une sœur, ou à Arthes, ou dans son pays d'origine. Sa mère, qui habite cette dernière localité, et d'autres parents, résidents à Maisons, ont été informés aussitôt de la décès.

M. Simyan à Gluses

LE SOUS-SECRETARE D'ÉTAT JUSTIFIE SON ŒUVRE

Gluses, 4 juillet. — M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes a précédé les bureaux de l'Action Française, y compris les bureaux de l'Action Française, y compris les bureaux de l'Action Française, y compris les bureaux de l'Action Française.

A une heure un banquet officiel avait lieu dans la cour de l'Ecole.

À la table d'honneur, ont pris place aux côtés de M. Simyan, les députés, sénateurs, les chefs de département, les autorités départementales, et les principaux chefs de divers services.

Dans son discours, répondant à plusieurs toasts, le sous-secrétaire d'Etat a remercié de l'accueil qui lui a été fait. On a essayé, dit-il, de convaincre les fonctionnaires que l'état leur adversaire. Je ne suis pas de ceux qui croient, je suis fier d'avoir attaché mon nom à la réglementation de l'avancement dans l'enseignement. Je ne suis pas moins fier des mesures que j'ai décrites dans l'administration des postes pour élever plus de garanties au personnel. Elles n'ont pas toujours été bien comprises et ceux qui avaient intérêt à ne pas les comprendre, ceux qui lutent pour la désorganisation de l'Etat, ce sont ceux-là qui ont un instant égaré l'opinion de nos agents, mais l'Etat confie toujours l'avenir et ce ne sont pas les colporteurs qui auront raison de mon énergie.

Parlant des réformes sociales Simyan a dit : Les réformes entreprises ont été fort avancées, et il a été démontré que cela donne de l'espérance aux républicains. C'est ce qui espère de l'Etat. C'est ce qui espère de l'Etat. C'est ce qui espère de l'Etat.

Le rapide Paris-Bruxelles déraile près de Chantilly

Paris, 4 juillet. — Vers neuf, ce matin, le rapide Paris-Bruxelles, qui venait de Paris, a déraillé au pont des Liens, avant Chantilly. Un wagon et le fourgon de queue ont été presque complètement démolis.

Le wagon-poste a été en partie défoncé et une partie des lettres qu'il contenait s'est éparpillée sur la voie.

Un garde-train a eu quelques blessures peu graves.

Le train est resté bloqué, on a dû assurer le service par transbordement, et les entraineurs de Chantilly ont emprunté la ligne de Pontoise pour expédier leurs chevaux à Maisons-Laffitte.

Terrible accident de mine

Au puits numéro 12 du charbonnage de Mambourg quatre ouvriers sont ensevelis. — On peut en retirer deux, mais il reste deux cadavres.

Charleroi, 4 juillet. — Un terrible accident s'est produit, samedi soir, vers six heures et demie, au charbonnage du Mambourg, puits numéro 12. Quatre ouvriers furent ensevelis. L'un d'eux put donner l'alarme et fut dégagé peu après, mais on craint que les trois autres, ensevelis sous un tas énorme de matériaux, ne soient morts actuellement. Une équipe de porions et d'ingénieurs travaille au déblaiement.

Le nouveau terrible accident s'était rapidement étendu et une foule considérable se pressait, dès 7 heures, aux abords du puits. La police de la Brouchelette, sous la direction de M. l'adjoint Janvier, ainsi qu'un contingent de gendarmes, assurait le service d'ordre.

Malheureusement de nouveaux éboulements partiels se produisirent, entravant les travaux de sauvetage. Cependant vers 11 heures du soir, on parvint à atteindre l'un des porions, le nommé Hector Charles, 42 ans, marié et père de famille, demeurant à Charleroi. Après de grands efforts on le retira de dessous les débris et le malheureux fut transporté de suite à la surface.

Quant aux deux autres victimes, il n'y a malheureusement plus d'espérance.

Ces deux malheureux sont : Gaston Demons, 22 ans, marié, père d'un enfant, et Adolphe Van Wynnebeck, 31 ans, marié et père de plusieurs enfants. Tous deux habitent Charleroi. Quant au rescapé par miracle qui put donner le signal d'alarme, c'est un nommé Hinart, âgé de 55 ans, marié et père de famille, demeurant à Charleroi.

M. Simyan à Gluses

LE SOUS-SECRETARE D'ÉTAT JUSTIFIE SON ŒUVRE

Gluses, 4 juillet. — M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes a précédé les bureaux de l'Action Française, y compris les bureaux de l'Action Française, y compris les bureaux de l'Action Française.

A une heure un banquet officiel avait lieu dans la cour de l'Ecole.

À la table d'honneur, ont pris place aux côtés de M. Simyan, les députés, sénateurs, les chefs de département, les autorités départementales, et les principaux chefs de divers services.

Dans son discours, répondant à plusieurs toasts, le sous-secrétaire d'Etat a remercié de l'accueil qui lui a été fait. On a essayé, dit-il, de convaincre les fonctionnaires que l'état leur adversaire. Je ne suis pas de ceux qui croient, je suis fier d'avoir attaché mon nom à la réglementation de l'avancement dans l'enseignement. Je ne suis pas moins fier des mesures que j'ai décrites dans l'administration des postes pour élever plus de garanties au personnel. Elles n'ont pas toujours été bien comprises et ceux qui avaient intérêt à ne pas les comprendre, ceux qui lutent pour la désorganisation de l'Etat, ce sont ceux-là qui ont un instant égaré l'opinion de nos agents, mais l'Etat confie toujours l'avenir et ce ne sont pas les colporteurs qui auront raison de mon énergie.

Parlant des réformes sociales Simyan a dit : Les réformes entreprises ont été fort avancées, et il a été démontré que cela donne de l'espérance aux républicains. C'est ce qui espère de l'Etat. C'est ce qui espère de l'Etat. C'est ce qui espère de l'Etat.

MAHOMET CHEZ LE PAPE

Rome, 4 juillet. — Le pape a reçu en audience exceptionnelle solennelle la mission turque, ayant à sa tête Galib pacha, chargé de lui notifier l'avènement du nouveau sultan.

La mission a été amenée au Vatican dans des voitures de gala envoyées par le pape.

Répondant à l'adresse du chef de la mission, Pie X a félicité le nouveau gouvernement turc de l'œuvre de progrès qu'il est en train d'accomplir. Il a exprimé le vœu que les rapports de la Turquie et du Vatican deviennent plus étroits.

Le Choléra en Russie

Saint-Petersbourg, 4 juillet. — Depuis hier, 75 nouveaux cas de choléra et 37 décès ont été enregistrés. Le nombre total des malades est de 902.